

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 mars 2018,**

L'an deux mille dix huit à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayas, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

**Etaient présents:** Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Daniel GERBIER, Dominique BONNIN,

**Absents excusés :** Robert MAZOYER donne procuration à Maurice DESROCHES, Amélie AUCAGNE donne procuration à Cécile CHUZEVILLE, Annie ACCARY donne procuration à Michel MAYA.

**Absents :** Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Christèle STALLA, Maurice AUCAGNE

**Secrétaire de séance :** Cécile CHUZEVILLE

Membres en exercice : 15 / présents ou représentés : 11 / votants: 11

Convocation du 26 février 2018 -

---

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 février 2018 est adopté à l'unanimité,

**Avancement du PLUI**

Pour ce dossier qui devrait être finalisé à la fin de l'année 2019 plusieurs réunions de entre le cabinet d'étude, des représentants de l'Etat et des représentants des communes concernées ont déjà eu lieu. Le cabinet d'étude en charge du PLUI propose des règles et des zones d'urbanisme qui doivent être étudiées en concertation avec les communes et validées par ces dernières.

Le Maire informe qu'il va mettre à disposition des conseillers municipaux ces propositions. Ces documents seront consultables sur un site internet mais ne sont pas diffusables. Le Maire propose que ces documents soient étudiés afin de pouvoir faire des éventuelles contre-propositions.

La prochaine réunion pour le PLUI étant le 15 mars, il suggère de faire une réunion de travail le 14 mars.

**Travaux de l'école**

Le retard n'est pas rattrapé, compte tenu du fait que la solution provisoire pour l'école maternelle coûte plus de 2 000 € par mois ; il est convenu de procéder à la réception de la nouvelle école maternelle pour la rentrée de septembre et de l'école élémentaire aux vacances de la Toussaint, date à laquelle tous les bâtiments (sauf contretemps) devraient être terminés.

**Avenant sur travaux**

Le Maire rappelle que dans le cadre du programme Effilogis et malgré des arguments techniques et financiers avancés par la commune, le conseil régional impose la ventilation double flux. La commune se voit donc dans l'obligation de suivre les directives du conseil régional. Par conséquent, il est nécessaire de prendre un avenant au lot 11 Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation, d'un montant de 18 791,80 € HT, portant ainsi le montant global de ce lot à 152 298,21 € HT.

Après débat, le conseil municipal vote à 10 voix pour et une abstention.

**Travaux d'aménagement de la zone des écorces**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux d'aménagement de la zone des écorces sont programmés. Cela concerne la réalisation d'un cheminement d'environ un kilomètre sous forme d'une boucle qui passera sur la digue et le long du terrain multisports. De plus, avec les matériaux issus des travaux d'assainissement, une sur-largeur de la charrière des écorces est créée.

Il indique que, suite aux récents travaux d'assainissement dans la rue neuve et la route de l'hôpital, un important stock de matériaux a été fait à proximité de la zone des écorces. Selon le cabinet BOURSIER MOUGENOT retenu pour l'aménagement de la zone des écorces, une grande partie de ce stock peut être employé pour modeler le cheminement prévu ce qui permettrait d'avoir des courbes beaucoup souples que dans le projet initial.

Après consultation, la société THIVENT propose de faire ce remodelage pour un montant de 17 360,83 €ht. D'autre part cela implique des travaux de plantations complémentaires. Après consultation, la société Thierry LACHARME propose de faire ces plantations pour un montant de 10 142,83 €ht.

Après débat le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de remodelage de terrain de la société THIVENT d'un montant de 17 360,83€ht.
- D'accepter la proposition de travaux de plantations complémentaires de la société Thierry LACHARME d'un montant de 10 142,83€ht

## Aménagement des horaires du bureau de poste

La Poste a transmis un rapport d'analyse de la fréquentation du bureau de poste de Tramayes. Il en ressort qu'en 2010 il y a eu 35 252 passages au guichet et que ce nombre est tombé à 23 972 en 2016.

De fait, La Poste envisage des réductions horaires. L'ouverture hebdomadaire actuellement à 30h15 passerait à 24 h au mois de mai. Dans ce sens, elle a fait une proposition d'horaires d'ouverture qui a été examinée par le conseil municipal. A l'examen du dossier, ce dernier fait une contre-proposition qui va être transmise à la Poste. Le tableau ci-dessous résume la situation :

	Situation actuelle			Nb clients	Charge horaire	Nb clients/heure	Proposition POSTE			Proposition Mairie		
	Matin	Après-midi	Journée				Matin	Après-midi	Journée	Matin	Après-midi	Journée
Lundi	9h - 12h	13h50 - 16h30	5h40	52	16	9,19	9h - 12h	14h - 16h30	5h30	9h - 12h	14h - 16h	5h
Mardi	9h - 12h	13h50 - 16h30	5h40	51	16	9,01	9h - 12h	14h - 16h30	5h30	9h - 12h		3h
Mercredi	9h - 12h	13h50 - 16h30	5h40	49	16	8,66	9h - 12h	14h - 16h30	5h30	9h - 12h	14h - 16h	5h
Jeudi	9h - 12h	13h50 - 16h30	5h40	43	21	7,60	9h - 12h	14h - 16h30	5h30	9h - 12h		3h
Vendredi	9h - 11h30	14h25 - 16h30	4h35	51	24	11,16	9h - 11h		2h	9h - 12h	14h - 16h	5h
Samedi	9h - 12h		3h	31	29	10,33				9h - 12h		3h
	17h30	12h45	30h15				14h	10h	24h	18h	6h	24h

## RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. L'an passé, le conseil municipal avait délibéré sur les conseils du centre de gestion, sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire imposé aux collectivités en remplacement de celui existant.

Cependant il n'avait pu être appliqué car des décrets d'application n'avaient pas été pris pour certaines catégories de personnel. En raison de la parution de ces décrets, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de reprendre une délibération pour appliquer le RIFSEEP pour 2018.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité de voter la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

## Tableau des effectifs

Suite aux différents mouvements de personnels en 2017 liés à des départs en retraite, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il convient donc :

### de supprimer :

- un poste d'adjoint technique à temps complet
- un poste de rédacteur territorial

### de créer :

- un poste d'adjoint technique à temps non complet à 17,5h/semaine.
- un poste d'adjoint technique à temps non complet à 14,5h/semaine.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité de voter cette mise à jour.

## Questions diverses

**Logo :** des modifications sur le logo sont apportées, le nouveau logo est donc finalisé.

**CAUE :** Le conseil municipal accepte de renouveler sa cotisation de 229 € au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Saône et Loire. Cela permet de bénéficier de leurs conseils sur des projets municipaux, et chaque tramayon qui a un projet d'urbanisme peut également faire appel à ce service gracieusement.

CAUE71 – 6 quai Jules Chagrot – 71300 – Montceau les Mines – [contact@caue71.fr](mailto:contact@caue71.fr) – 03 85 69 05 25

**Chemins de randonnée :** Le Maire alerte sur le problème de l'entretien des chemins de randonnées. Il rappelle qu'il incombe aux propriétaires et locataires des parcelles de tailler les haies. D'autre part, il convient de vérifier régulièrement le bon état du balisage. Sur ce dossier, Dominique BONNIN est la référente communale. Les personnes volontaires peuvent prendre contact soit avec elle, soit avec la mairie, pour l'aider dans cette tâche.

**Pompes Funèbres :** Le local des pompes funèbres est actuellement en travaux. C'est une volonté de l'entreprise de maintenir ce service au meilleur niveau et de façon pérenne.

**La Croix-Rouge Française** va entreprendre une campagne de sensibilisation en porte à porte, à Tramayes du 19 mars au 14 avril. L'équipe ira à la rencontre des personnes à domicile. Elle sera clairement identifiable par un badge, et des vêtements aux couleurs de l'association. Elle pourra intervenir entre 10h et 20h du lundi au vendredi et de 10h à 18h le samedi.

## Stage Patrice AUCAGNE

M. Patrice AUCAGNE effectuera un stage de trois semaines en avril au sein de la Mairie

## Logements SEMCODA

La société SEMCODA procède à la mise en location des logements T3 et T4 construits sur la zone des écorces. Ce sont 12 pavillons neufs d'une surface comprise entre 67 et 81 m<sup>2</sup>. Les conditions de ressources sont les suivantes :

Nb de personnes	1	2	3	4	5	6	Pers. Sup.
Plafonds de ressources	26 395€	35 248 €	42 389 €	51 173 €	60 200 €	67 846 €	7 567 €

Les loyers mensuels vont de 412 € TTC à 450 € TTC pour les T3 et de 532 € TTC à 538 € TTC pour les T4.

Des renseignements peuvent être pris et des visites sont possibles en contactant Mme MICHELETTI au 06 69 06 43 85 ou 04 81 51 02 56.

Le Maire informe qu'il a rappelé à la SEMCODA de privilégier dans la mesure du possible l'accès à ces logements à des familles.

## Conseil des écoles

il se tiendra le 19/03 à 18 heures

## SIRTOM : journée atelier Réparation

Le 28 avril le Sirtom organise à Tramayes une journée complète sur le thème de la réparation des objets.

## Zone des Ecorces et Zérophyto

La date du 28 avril serait envisagée pour procéder à la distribution des matériels d'entretien « Zérophyto » d'une part et à l'inauguration du cheminement de la zone des Ecorces

## Fleurissement

Une réunion de la commission « Fleurissement » est à envisager.

Le prochain conseil se tiendra le 6 avril 2018.

L  
a

s  
é  
a  
n  
c  
e

e  
s  
t

l  
e  
v  
é  
e

à

2  
3  
h  
0

3